

COMMUNE DE VAILLY
PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2025

Présents : Yannick TRABICHET, Maire, Jean-Marc GIROD, Florent FAVRE, Jean-Marc BOUVIER, Michaël STEHLIN, Frédéric MEYNET, Laurent NAZAIRE, Jacques LUTEL, Nathalie DELALE-FUKAO, Marie-Noëlle FAVRE

Absents : Adrien CHEVALLET, Elodie DUBUISSON

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle FAVRE

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

I – CONVENTION AVEC LA CCHC POUR LE DÉNEIGEMENT DU PÔLE ENFANCE DE VAILLY

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention transmis par la Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC) pour le déneigement des voiries et des parkings du Pôle Enfance de Vailly.

Cette convention est valable pour la saison d'hiver 2024/2025 qui s'étend du 1^{er} novembre au 30 avril.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et fixe les tarifs applicables à cette prestation comme suit :

- 25.00 € par heure pour la main d'œuvre, en cas de déneigement manuel,
- 43.49 € par heure pour le déneigement avec tracteur, lame et saleuse.

II – CONVENTION AVEC LE CDG 74 POUR LA MAINTENANCE DES ARCHIVES COMMUNALES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intervention régulière de l'archiviste du Centre de Gestion de Haute-Savoie depuis 2010. Pour que ce travail ne perde pas son intérêt, elle précise qu'il est nécessaire de faire un entretien régulier des archives. Elle a donc sollicité le CDG 74 pour une prochaine intervention de l'archiviste et donne lecture au Conseil Municipal de la convention transmise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de la convention à passer avec le CDG 74 et autorise Madame le Maire à la signer.

III – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CDAS 2025 POUR LA CRÉATION D'UN PUMP TRACK

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier transmis par Madame MAHUT et Monsieur BAUD, conseillers départementaux du canton de Thonon-Les-Bains, concernant le CDAS 2025 (Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité), dispositif d'engagement financier instauré par le Département.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de pump track porté par le Conseil Municipal des Jeunes. Il s'agit d'un parcours de glisse en boucle fermée, accessible aux vélos, aux

rollers et aux trottinettes, dès le plus jeune âge. Egalement accessible aux personnes en situation de handicap, ce pump track, composé de 3 parcours, sera complété par quelques jeux inclusifs et tables de pique-nique pour les tout-petits.

A ce stade, le projet global a été estimé à 151 330 € HT.

Madame le Maire rappelle qu'une demande de subvention au titre de la DETR a été faite pour ce même projet et qu'une demande sera transmise à la Région pour la partie accessibilité et inclusion.

Pour finaliser le financement de ce projet, Madame le Maire propose de solliciter une aide complémentaire, dans le cadre du Programme 2025 du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité, qui porterait le financement total du Conseil Départemental à 35% du montant HT des travaux, soit 52 965.00 €.

Le plan de financement prévisionnel serait donc le suivant :

PROJET DE CREATION D'UN PUMP TRACK		
Montant HT	151 330.00	100%
DETR 2025	30 807.00	20.35 %
REGION	15 000.00	10 %
CDAS 2025	52 965.00	35 %
Autofinancement	52 558.00	34.65 %
Dont emprunt	0.00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la demande de subvention à effectuer auprès du Conseil Départemental au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité à hauteur de 35% du montant HT de ces travaux.

IV – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CDAS 2025 POUR LA RÉFECTION DES OUVRAGES ET AMÉNAGEMENTS DES ABORDS DU CIMETIÈRE

Toujours dans le cadre du CDAS 2025, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'importance de préserver les infrastructures communales et notamment les murs de soutènement, et garantir une accessibilité aux abords du cimetière. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à la réfection des ouvrages (cimetière, Kayi et salle des fêtes) et de finaliser l'accessibilité entre la mairie et le cimetière.

A ce jour, le montant des travaux s'élèverait à 32 230 € HT.

Pour finaliser le financement de ces travaux, Madame le Maire propose de solliciter une aide financière dans le cadre du Programme 2025 du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité, qui porterait le financement du Conseil Départemental à 80% du montant HT des travaux, soit 25 784 €.

Le plan de financement prévisionnel serait donc le suivant :

RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU CIMETIÈRE		
Montant HT	32 230.00	100%
DETR 2025	0.00	0 %
REGION	0.00	0 %
CDAS 2025	25 784.00	80 %
Autofinancement	6 446.00	20 %
Dont emprunt	0.00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la demande de subvention à effectuer auprès du Conseil Départemental au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité à hauteur de 80% du montant HT de ces travaux.

V – DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION

Madame le Maire rappelle que le projet de pump track porté par le conseil municipal des jeunes est constitué d'un parcours de glisse en boucle fermée, conçu pour être accessible à tous, que ce soit le vélo, le roller, la trottinette ou un fauteuil roulant. Le choix s'est porté sur une accessibilité universelle, en prenant en compte les personnes en situation de handicap pour qu'elles puissent également profiter de cette installation.

Elle indique que cette opération peut également faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la partie accessibilité et inclusion dans le cadre de l'aide accordée pour l'aménagement et équipement d'une aire de jeux inclusive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, rappelle le plan de financement suivant :

PROJET DE CREATION D'UN PUMP TRACK		
Montant HT	151 330.00	100%
DETR 2025	30 807.00	20.35 %
REGION	15 000.00	10 %
CDAS 2025	52 965.00	35 %
Autofinancement	52 558.00	34.65%
Dont emprunt	0.00	

et sollicite la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'obtention d'une subvention la plus élevée possible.

VI – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GÉOMÈTRE POUR LA VENTE DES TERRAINS DE PERTUIS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 05/11/2024 par laquelle il décidait de vendre les parcelles communales supportant les chalets de Pertuis et de la Cloqua, et précisait que les frais de géomètre seraient à la charge des acquéreurs.

Les factures ayant été précédemment réglées par la Commune, il convient de définir les modalités de répartition des frais de géomètre.

Madame le Maire présente les factures de géomètre, d'un montant total de 6 300 € TTC et propose de répartir 50% de cette somme au nombre de propriétés, 50% restant à la charge de la Commune de Vailly.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de répartir à charge de chacune des 9 propriétés les frais de géomètre relatifs aux frais de relevé d'état des lieux et de division d'un montant de 3 150 € TTC, soit 350 € par propriété, précise qu'en cas de propriété en indivision, la somme de 350 € sera divisée et réglée par chacun des indivisaires se portant acquéreur du terrain, charge Madame le Maire de faire le nécessaire pour récupérer ces sommes auprès des propriétaires par émission d'un titre de recette et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

VII – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Suite à la réunion de la commission Finances, le Conseil Municipal est informé de l'évolution positive des finances de la commune. L'établissement du budget 2025 doit se faire dans la

prudence et la vigilance, notre situation financière, bien que s'améliorant, requiert toujours une attention particulière. La Loi de Finances 2025 impactera inévitablement notre budget, notamment sur les charges de personnel.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- **Vente aux enchères Au Brevon** : la vente aux enchères du matériel de la pizzeria Au Brevon aura lieu le mercredi 19 mars prochain. La Commune devrait pouvoir récupérer les locaux fin mars. Ils seront remis à la location.
- **Recrutement personnel technique** : suite aux entretiens de recrutement, deux candidatures répondent au profil demandé, le choix du candidat interviendra prochainement.
- **Vente terrain Chevallet Pertuis** : Les ventes des terrains communaux aux propriétaires de chalets de Pertuis sont en cours de finalisation.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mardi 1er mars 2025 à 19h.

La séance a été levée à 21H00.

Le secrétaire de séance,

Marie-Noëlle FAVRE



Le Maire,



Yannick TRABICHET